

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 11 du 08 112022



Campagne 2022-2023



**A retenir cette semaine :**



### **Colza :**

- Larves d'altises : **Berlèses à réaliser rapidement.** Risque globalement faible dans les 1<sup>ers</sup> résultats.

### **Céréales à paille :**

- Risque limace faible à moyen avec des céréales ayant dépassé le stade de sensibilité.
- Risque pucerons faible à moyen. A surveiller tant que la douceur persiste.
- Risque cicadelle faible avec des conditions météo qui se rafraichissent.

### Sommaire

[Colza](#) p 02

[Céréales d'hiver](#) p 11

[Betterave](#) p 22

### **Santé des végétaux :**

Le Ministère de l'Agriculture et la Souveraineté Alimentaire lance « Plantes en danger », une campagne de sensibilisation aux bons gestes. Retrouvez toutes les informations sur les organismes de quarantaine prioritaires que sont la bactérie *Xylella fastidiosa*, le scarabée japonais (*Popillia japonica*) et les capricornes asiatiques (*Anoplophora*) : <https://agriculture.gouv.fr/plantes-en-danger-tous-concernes>



Photos : symptômes *Xylella*, scarabée japonais et capricorne asiatique, source MASA



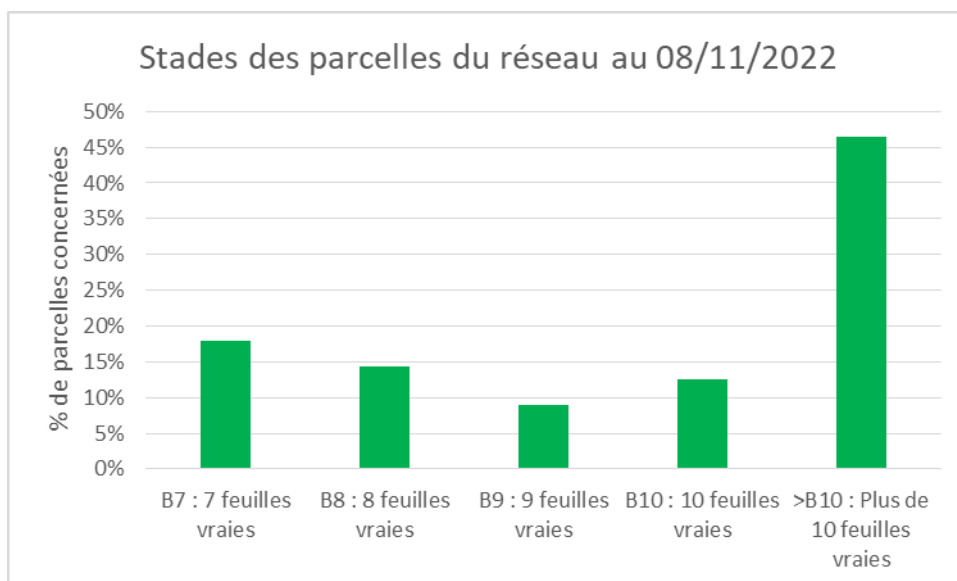
**Réseau 2022-2023**

Le BSV de cette semaine est rédigé à partir de l'observation de 56 parcelles.

**Stades des colzas**

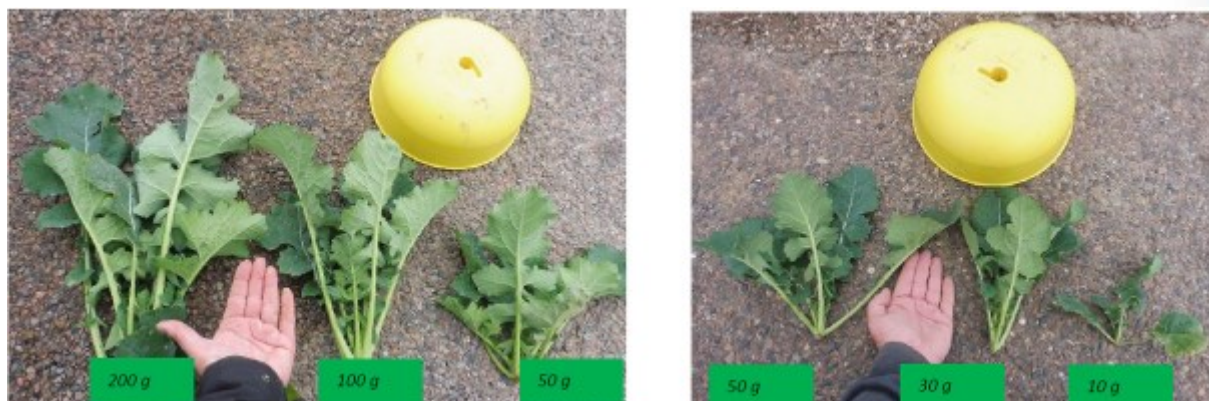
Les colzas continuent de pousser mais leur vitesse de développement a tendance à ralentir suite aux températures un peu plus fraîches. La majorité est au stade rosette.

Localement quelques parcelles commencent à perdre du poids.



Pour limiter le risque lié aux insectes, des **objectifs de biomasse** ont été définies :

	<b>A l'entrée de l'hiver</b>
<b>Biomasse minimum</b>	> 1 kg/m <sup>2</sup> (soit plus de 30 g/plante)
<b>Biomasse optimum</b>	> 1,5 kg/m <sup>2</sup> (soit plus de 45 g/plante)



Poids des pieds de colza en gramme, E. Courbet (CA70)

Biomasses et densités observées dans le réseau :

lib_commune	code_postal	Biomasse verte aérienne (en g/m <sup>2</sup> )	Densité (en pl/m <sup>2</sup> )	Biomasse verte aérienne (en g/pl)
SUSSEY	21430	1500	45	33
RUFFEY-LES-ECHIREY	21490	3000	30	100
AUTHUME	39100	2937	24	122
LES HAYS	39120	4502	19	237
BLETTERANS	39140	3100	34	91
VERCIA	39190	1970	29	68
SAINT-LOTHAIN	39230	4463	22	203
VINCENT	39230	4450	23	193
AUMUR	39410	2550	21	121
COURLANS	39570	3400	34	100
MALANGE	39700	1860	22	85
SERMANGE	39700	2100	22	95
LA GRANDE-RESIE	70140	2200		
PESMES	70140	1000		
BONBOILLON	70150	900		
HUGIER 1	70150	1200		
HUGIER 2	70150	800		
CUGNEY	70700	2300		
LESSARD-EN-BRESSE	71440	1880		
PERCENEIGE	89260			49

La majorité des parcelles pesées durant les deux dernières semaines ont des poids frais par m<sup>2</sup> compris entre 2 et 3,5 kg, avec des poids frais par pied compris entre 70 et 200 g.

13 parcelles du réseau rapportent de l'élongation. Elle est modérée le plus souvent : entre 0,5 et 4 cm. Seules les parcelles de RUFFEY-LES-ECHIREY (21) et VINCENT (39) signalent une élongation importante de 8 cm. (variétés KWS FELICIANO et CROSSFIT).



**Mise en œuvre des pièges**

Voir les précédents BSV.

**Ravageurs**

**Larves de grosses altises**

**- Description :**

Les larves après éclosion (L1) rejoignent les pétioles des plantes à partir du sol. Il est possible dans un premier temps d'observer la présence de la perforation leur permettant de pénétrer dans la plante. Ensuite les différents stades larvaires (L2-L3) sont observables dans les pétioles. Les larves âgées (Stade larvaire L3) sont les plus à risque car les meilleures candidates à la migration vers le cœur.

La lutte contre les larves de grosses altises est déconnectée de la lutte contre les altises adultes.



*Petits colzas avec galeries de larves dans les pétioles, E. Courbet (CA89)*

Attention à ne pas confondre les larves d'altises avec les larves de diptères qui sont sans nuisibilité sur le colza.

Larve d'altise	Larve de diptère
3 paires de pattes	Absence de patte
Extrémités noires, voir plaques noires sur le corps à un stade avancé.	Corps entièrement translucide (jaune / blanc)



Résultat de Berlèse, E. Courbet (CA70)

Les observations peuvent être réalisées par dissection des pétioles ou bien avec la méthode Berlèse (voir description ci-dessous ou [vidéo ici](#)).

L'utilisation de plantes compagnes (si elles sont suffisamment développées : 150 à 200 g/m<sup>2</sup> minimum) peut permettre de diminuer la pression exercée par les larves par un effet de leurre.

- **Seuil indicatif de risque** : larves présentes dans plus de 70 % des plantes OU 2,5 larves en moyenne par plante avec la méthode Berlèse. Les colzas de plus de 45 g/pl, bien enracinés et sans carence azotée peuvent tolérer jusqu'à 5 larves / plante.

- **Observations** :

Des larves sont régulièrement observées au champ et dans les Berlèses. Des L3 (plus de 5 mm de long) sont déjà visibles, la chaleur ayant accéléré l'avancement des stades larvaires.

De nombreuses larves de diptères sont aussi présentes.



lib_commune	code_postal	Altise d'hiver / Grosse altise : % de plantes avec au moins une larve	Altise d'hiver / Grosse altise : Nb de larves par plante (Berlese)
LUX	21120		1,3
BLIGNY-SUR-OUCHÉ	21360		3,2
RUFFEY-LES-ECHIREY	21490	80	2,5
RIGNEY	25640	2	0,5
NARCY	58400		1
PESMES	70140		11
HUGIER	70150		2
PORT-SUR-SAONE	70170	10	
CUGNEY	70700		2
GEANGES	71350		1
SAINT-SEROTIN	89140	10	1
SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES	89190	71	0,8
NOYERS	89310	20	
BRION	89400		0,7
CHARMOY 1	89400		2,55
CHARMOY 2	89400	30	
GY-L'EVEQUE	89580		1

Seule une parcelle (PESMES – 70) dépasse le seuil indicatif de risque pour les gros colzas. Trois autres parcelles (RUFFEY-LES-ECHIREY – 21, BLIGNY-SUR-OUCHÉ – 21 et CHARMOY – 89) dépassent le seuil des petits colzas.

#### - Analyse de risque :

- Pour les colzas de plus de 45 g/pl, bien enracinés et sans carence azotée (majorité des cas), globalement le risque est faible pour le moment. Les Berlèses sont à renouveler tant que le seuil de risque n'est pas atteint.
- Pour les petits colzas, le risque a priori est moyen. Il est urgent d'évaluer la pression larvaire de vos parcelles.



Une majorité des larves de grosses altises du colza en région BFC présente des résistances aux pyrèthrinoides.



**METHODE BERLESE POUR L'ESTIMATION DE LA PRESSION EN LARVES DE GROSSE ALTISE  
DANS LES COLZAS**

1. **Prélever au champ** au minimum une vingtaine de plantes (4 x 5 plantes consécutives),
  2. De retour au labo ou au bureau, **nettoyer rapidement les plantes** à l'eau claire,
  3. **Couper les pivots et le plus gros des limbes** (non touchés)
  4. Rincer encore si besoin les plantes (le nettoyage permet d'éviter les tombées et dépôts de terre dans le récipient et facilite le comptage des larves),
  5. **Répartir les plantes sur un grillage qui recouvre un récipient** (cuvette, entonnoir sur flacon, ...). Le nombre de plantes à positionner sur chaque dispositif dépend de la taille des plantes. Il est important qu'aucun morceau de plante ne dépasse de la cuvette ou de l'entonnoir au risque d'avoir des larves tombant à côté du dispositif.
  6. Laisser sécher pendant 8 à 15 jours (selon la température de la pièce et la taille des plantes),
- Après dessèchement complet des plantes, **compter le nombre de larves tombées** dans les récipients. Les observations peuvent aussi se réaliser au fur et à mesure du séchage.



**Charançon du bourgeon terminal (CBT)**

- **Description** : voir BSV précédents.

- **Observations** : Le vol se poursuit moins intensément. 60% des cuvettes ont capturé des charançons du bourgeon terminal. Ce sont entre 1 et 24 individus qui sont piégés.

Dans les cuvettes, ont aussi été observés baris, méligèthes et grosses altises adultes.

lib_commune	code_postal	Piège : Nb de charançons du bourgeon terminal	obs_date
LUX	21120	15	07/11/2022
TICHEY	21250	2	04/11/2022
BLIGNY-SUR-OUCHE	21360	2	02/11/2022
RUFFEY-LES-ECHIREY	21490	1	07/11/2022
POMMARD	21630	3	07/11/2022
QUINCEY	21700	2	07/11/2022
CENDREY	25640	1	31/10/2022
CENDREY	25640	7	07/11/2022
POULIGNEY-LUSANS	25640	1	31/10/2022
POULIGNEY-LUSANS	25640	4	07/11/2022
RIGNEY	25640	1	07/11/2022
AUTHUME	39100	8	07/11/2022
ANNOIRE	39120	3	07/11/2022
CHAUSSIN	39120	4	07/11/2022
LES HAYS	39120	2	28/10/2022
SAINT-LOUP	39120	6	07/11/2022
BLETTERANS	39140	6	07/11/2022
SAINT-LOTHAIN	39230	3	28/10/2022
SAINT-LOTHAIN	39230	1	07/11/2022
VINCENT	39230	9	07/11/2022
LA LOYE	39380	8	07/11/2022
AUMUR	39410	5	07/11/2022
COURLANS	39570	3	07/11/2022
MALANGE	39700	21	04/11/2022
SERMANGE	39700	5	04/11/2022
NARCY	58400	8	02/11/2022
MAGNY-COURS	58470	24	07/11/2022
AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE	70100	3	08/11/2022
AILLEVANS	70110	12	07/11/2022
LA GRANDE-RESIE	70140	2	07/11/2022
PORT-SUR-SAONE	70170	8	07/11/2022
RIOZ	70190	2	31/10/2022
SENOZAN	71260	4	07/11/2022





LOISY	71290	3	02/11/2022
SIMARD	71330	1	31/10/2022
GEANGES	71350	5	02/11/2022
JULLY-LES-BUXY	71390	3	31/10/2022
LESSARD-EN-BRESSE	71440	15	02/11/2022
LESSARD-EN-BRESSE	71440	1	08/11/2022
TOURNUS	71700	4	02/11/2022
BRIENON-SUR-ARMANCON	89210	2	28/10/2022
BRIENON-SUR-ARMANCON	89210	21	07/11/2022
PERCENEIGE	89260	10	07/11/2022
NOYERS	89310	2	28/10/2022
NOYERS	89310	1	08/11/2022
BRION	89400	6	31/10/2022
CHARMOY	89400	7	02/11/2022
GY-L'EVEQUE	89580	6	28/10/2022
GY-L'EVEQUE	89580	8	07/11/2022
ANGEOT	90150	8	07/11/2022
FONTAINE	90150	3	07/11/2022

Dans la parcelle de QUINCEY (21), les deux femelles disséquées sont aptes à pondre.

**- Analyse du risque :**

Le pic de vol est désormais dépassé. Les femelles ont déjà eu l'occasion de pondre. Fin du risque dans l'ensemble des situations.



La gestion du risque CBT sur colza doit prendre en compte les phénomènes de résistances aux pyrèthrinoides.

**Autres observations**

Des **pucerons verts** sont localement observés dans la Nièvre. Des dégâts de **tenthredes** sont signalés en Haute Saône.





Maladies :

Observations de **cylindrosporiose** (20% des pieds, variété FELICIANO KWS) à RUFFEY-LES-ECHIREY (21) ; **oïdium** (20 à 90% des pieds) localement dans l'Yonne.



*Oïdium sur feuille, E. Joudelat (CA89)*

Des macules de **phoma** sont signalées dans 9 parcelles (1 à 100% des pieds concernées). Les variétés les plus touchées sont : MÉLODIE, HOSTINE, ADDITION et CROSSFIT. Une parcelle rapporte 30% de collets nécrosés. Le choix variétal est le principal levier de lutte.





**CEREALES D'HIVER**

Les semis sont terminés. Quasiment toutes les parcelles sont levées.

19 parcelles d'orges et 40 de blés levés ont été observées cette semaine pour le BSV, au total 59 parcelles de céréales. 90% des parcelles suivies ont atteint ou dépassé le stade 3 feuilles.

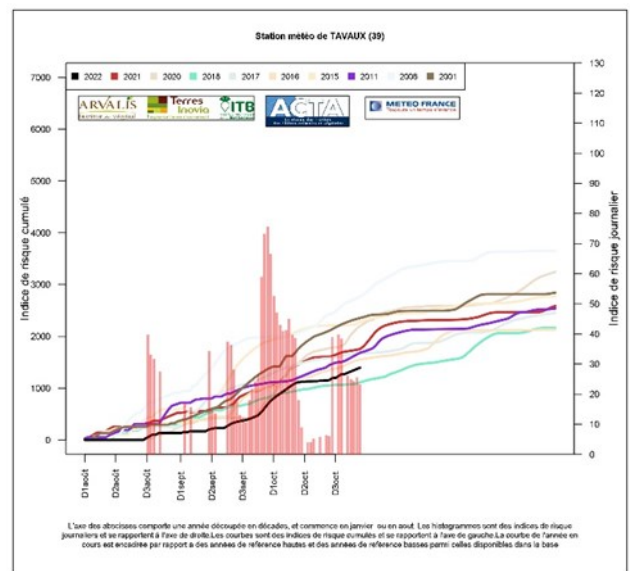
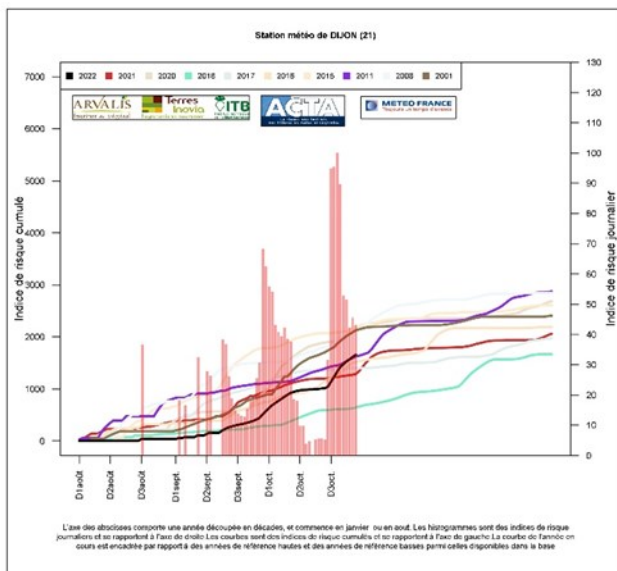
Tableau des observations en nombre de parcelles

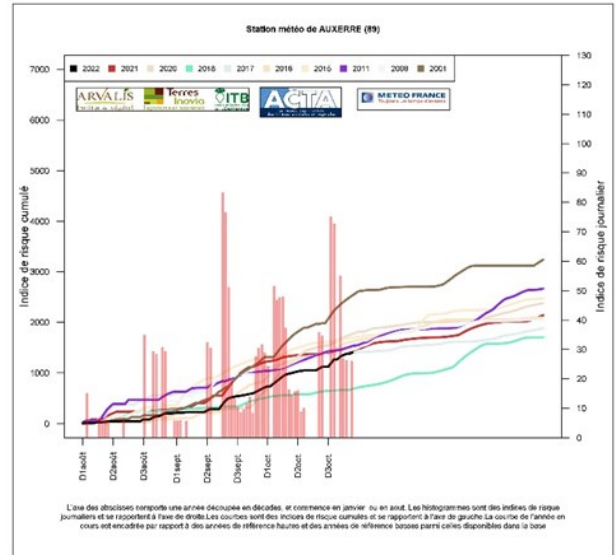
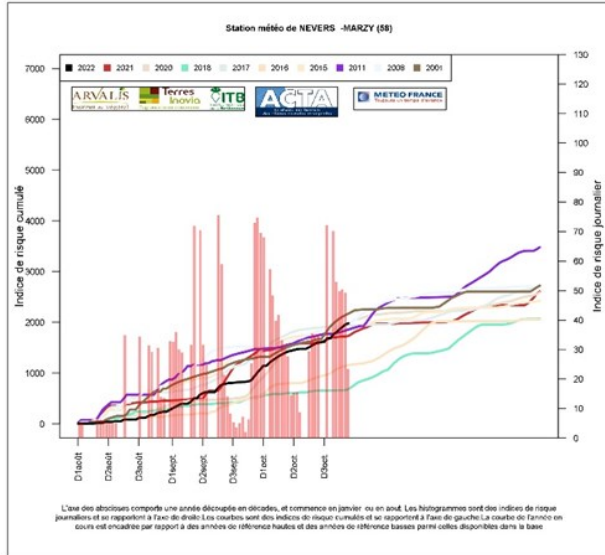
	Non levée	Levée à 1 f	2 f	3 f	Tallage
<b>Blé</b>		3	5	11	21
<b>Orge</b>				5	14
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>16</b>	<b>35</b>

**Limaces**

Les céréales sont sensibles aux limaces (grises les plus fréquentes et noires) de la levée jusqu'au stade 3 feuilles. Les situations les plus à risque concernent les parcelles argileuses, motteuses ou avec des résidus de cultures abondants, précédents colzas, zones caillouteuses, les semis superficiels, les zones non tassées, les andains de paille... Le risque est d'autant plus élevé que le climat de l'automne est doux et humide pendant la période « avant semis – tallage ».

Que ce soit à Dijon, Auxerre, Nevers ou Tavaux, le risque estimé par le modèle agro-climatique inter institut est moyen.





## Evaluer le risque limaces

Vous pouvez évaluer le risque limaces avant les semis, pendant cette période pluvieuse.

Le piégeage consiste à la mise en place à la surface du sol d'un carré de 50 cm X 50 cm en carton, ou une tuile, ou un sac recouvert par une bâche plastique. Sous le piège disposez quelques granulés d'anti limaces pour éviter que les limaces ne quittent le piège.

A partir de ce piège, le risque limace se raisonne avec les seuils suivants (rapporter le comptage du piège au m<sup>2</sup>) :

- 1 à 10 limaces / m<sup>2</sup> : risque faible
- 10 à 20 limaces / m<sup>2</sup> : risque moyen
- 20 à 50 limaces / m<sup>2</sup> : risque élevé
- Plus de 50 limaces / m<sup>2</sup> : risque très élevé

**Sur le terrain, des morsures anecdotiques (de 1 à 10% de pieds avec morsures) sont observées dans 9 parcelles (15% des parcelles suivies).**

**En cas d'observations de dégâts, privilégiez les spécialités de biocontrôle.**



**Le risque limace est faible à moyen à ce jour. Beaucoup de parcelles ont maintenant dépassé le stade de sensibilité (3 feuilles).**

**Surveillez les parcelles sans ou avec très peu de travail du sol, les bordures de parcelles.**

**Surveillez régulièrement les parcelles.**

**Le risque diminue dès lors que les céréales poussent très rapidement, après 3 feuilles.**



## Les cicadelles (*Psammatettix alienus*) responsables des symptômes de pieds chétifs

Cicadelle grise  
photo Cedric ZAMBOTTO CA 58

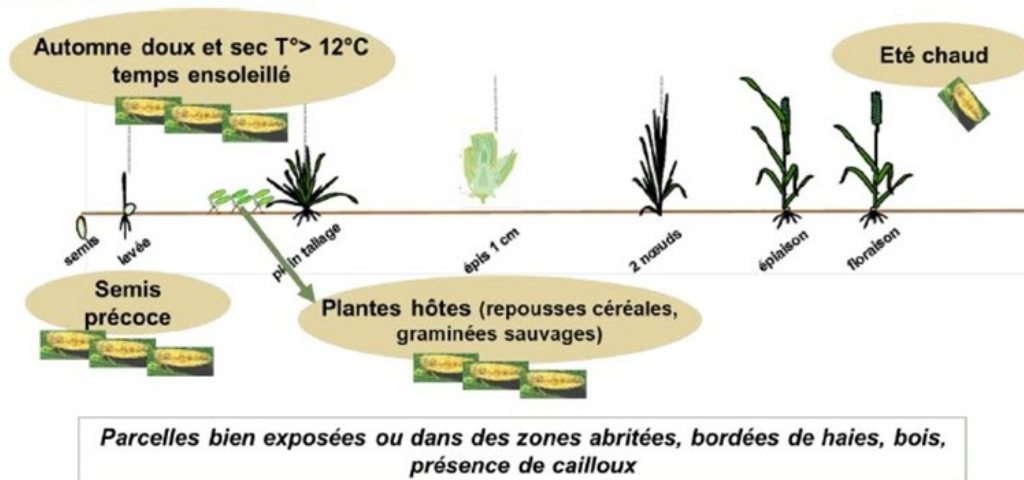


La Cicadelle est de ton beige terreuse, d'une taille de 4 à 5 mm, caractérisée par :

- 5 bandes blanches étroites et 6 bandes beiges larges longitudinales sur le sommet de la tête caractéristiques de l'espèce.
- Des ailes disposées en forme de toit (^)

C'est prioritairement dans les parcelles levées le plus tôt et d'autant plus si la levée est hétérogène, bien exposées (au sud) ou dans les zones abritées, bordées de haies et de bois, que l'observation doit être la plus soutenue.

### Facteurs favorables aux cicadelles



Source : ARVALIS - Institut du végétal

### ETAT DES LIEUX

L'état des lieux peut être réalisé en relevant de manière hebdomadaire, dès le début de la levée, un piège jaune englué format A4. Au-delà de 30 captures hebdomadaires enregistrées, le risque devient élevé. En l'absence de piégeage, une observation directe des cicadelles dès l'émergence de la céréale sera alors nécessaire pour évaluer le niveau de risque. Choisir une période ensoleillée, la plus chaude de la journée. Parcourir la parcelle à 5 endroits sur 5 mètres linéaires. Si à chaque endroit cette action fait sauter devant soi au moins 5 cicadelles, le seuil de risque est dépassé.

Sur 14 pièges relevés, on note une diminution de l'activité avec en moyenne 10 captures par piège sur 5 parcelles.

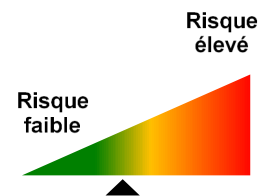


Risque actuellement faible avec des conditions météo plus fraîches.

Surveillez les cicadelles dès le stade pointant de la céréale dans les situations qui se réchauffent rapidement et / ou proches de repousses de céréales. Réaliser les observations dans les heures chaudes et ensoleillées de la journée.

Les bordures sont souvent plus colonisées.

Il n'existe pas de tolérance variétale par rapport au virus des pieds chétifs (toutes céréales à paille).



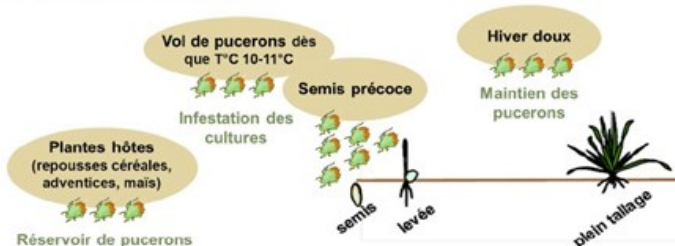
### Les pucerons (*Rhopalosiphum Padi*, *Sitobion*, *Metopolophium*...) vecteurs de la jaunisse nani-sante

*Puceron ailé et puceron aptère* – photo Elodie JOUDELAT CA89

*Rhopalosiphum padi* est un puceron à forme globuleuse (1,2 à 2,4 mm), qui présente un corps vert foncé avec des taches rougeâtres autour de l'insertion des cornicules. A l'automne, lorsque les conditions sont favorables les pucerons ailés volent et se posent préférentiellement sur les jeunes plantules de céréales. Ils transmettent le virus lors de leurs piqûres alimentaires. L'infestation est d'autant plus importante que le nombre de jours de vols est élevé : les semis précoces sont ainsi toujours plus exposés. Suite à cette contamination primaire de la parcelle, la diffusion de la maladie est assurée par leur descendance : les pucerons aptères (sans ailes) se contaminent en se nourrissant sur des plantes malades puis contaminent d'autres plantes (dissémination par foyer).



#### Facteurs favorables aux pucerons

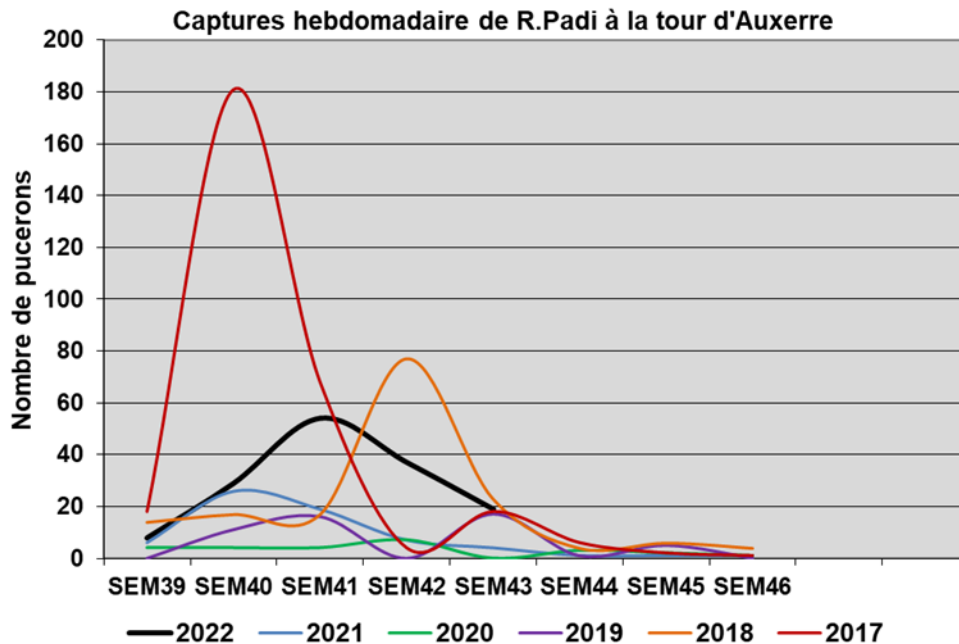


Des étés tempérés suivis d'automne doux sont particulièrement favorables aux pucerons d'automne.

Source : ARVALIS - Institut du végétal



Le vol de pucerons diminue à la tour à succion.



## ETAT DES LIEUX

Dès le début de la levée, un état des lieux est à réaliser par beau temps en parcourant la parcelle. Le seuil d'intervention est de 10% de plantes touchées par au moins un puceron. En dessous de ce seuil, il ne faut pas laisser séjourner les pucerons plus de 10 jours de suite.

Sur 59 parcelles observées et non traitées, ils sont signalés dans 24 parcelles (40%) avec en moyenne 5% de pieds porteurs. 4 parcelles (7%) ont atteint ou dépassé le seuil avec 10% de pieds porteurs de pucerons.

Des pucerons ailés sont toujours observés sur les pièges englués : en moyenne 7 pucerons sur 7 pièges.

La vigilance est de rigueur sur toutes les parcelles levées, en particulier à proximité de maïs.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 11 du 08 11 2022

Commune	Organisme observateur	code postal	culture	variete	date semis	Stade	% de pieds porteurs de pucerons
MEURSAULT	FREDON BOURGOGNE	21190	Blé tendre d'hiver	LG ABSALON	8/10	Z21 : Debut tallage	1
MARIGNY-LES-REULLEE	FREDON BOURGOGNE	21200	Blé tendre d'hiver	LG ABSALON	9/10	Z21 : Debut tallage	0
RECEY-SUR-OURCE	110 BOURGOGNE	21290	Orge d'hiver	Salamandre	7/10	Z21 : Debut tallage	0
BEIRE-LE-CHATEL	AGRIDIS ETS BRESSON	21310	Orge d'hiver	HIRONDELLA	3/10	Z13 : 3e F Etalee	0
BLIGNY-SUR-OUCHE	COOP BOURGOGNE DU SUD	21360	Blé tendre d'hiver	PROVIDENCE	5/10	Z21 : Debut tallage	0
SUSSEY	SARL PATRICK LEGUY	21430	Blé tendre d'hiver	CHEVIGNON	24/10	Z12 : 2e F Etalee	3
SAINT-MARTIN-DU-MONT	CA 21	21440	Orge d'hiver	Salamandre	7/10	Z21 : Debut tallage	0
LANDRESSE	TERRE COMTOISE	25530	Orge d'hiver	LG Casting	21/9	Z13 : 3e F Etalee	0
OLLANS	CA 25-90	25640	Blé tendre d'hiver	CHEVIGNON	11/10	Z21 : Debut tallage	0
POULIGNEY-LUSANS	CA 25-90	25640	Blé tendre d'hiver	Autre	17/10	Z12 : 2e F Etalee	0
POULIGNEY-LUSANS	CA 25-90	25640	Orge d'hiver	ESTEREL	5/10	Z21 : Debut tallage	0
AVILLEY	CA 25-90	25680	Blé tendre d'hiver	MACARON	10/10	Z13 : 3e F Etalee	0
LES HAYS	CA 39	39120	Blé tendre d'hiver	PROVIDENCE	9/10	Z21 : Debut tallage	4
ARLAY	TERRE COMTOISE	39140	Blé tendre d'hiver	OBIWAN	11/10	Z21 : Debut tallage	5
DESNES	CA 39	39140	Orge d'hiver	SY GALILEOO	5/10	Z21 : Debut tallage	15
NANCE	CA 39	39140	Blé tendre d'hiver	FRUCTIDOR	11/10	Z21 : Debut tallage	3
VERCIA	CA 39	39190	Blé tendre d'hiver	UNIK	18/10	Z12 : 2e F Etalee	0
SAINT-LOTHAIN	CA 39	39230	Blé tendre d'hiver	JUNIOR	9/10	Z13 : 3e F Etalee	3
LA LOYE	CA 39	39380	Orge d'hiver	LG ZEBRA	14/10	Z21 : Debut tallage	1
COLONNE	INTERVAL	39800	Blé tendre d'hiver	MACARON	12/10	Z21 : Debut tallage	3
ALLUY	CA 58	58110	Blé tendre d'hiver	Mélange	13/10	Z13 : 3e F Etalee	4
BEAUMONT-SARDOLLES	CA 58	58270	Orge d'hiver	Mélange	11/10	Z21 : Debut tallage	1
NARCY	AXERREAL	58400	Blé tendre d'hiver	KWS ULTIM	14/10	Z13 : 3e F Etalee	0
BILLY-SUR-OISY	CA 58	58500	Blé tendre d'hiver	GONCOURT	10/10	Z13 : 3e F Etalee	0



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 11 du 08 11 2022

AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE	GIROUX SAS	70100	Blé tendre d'hiver	GERRY	7/10	Z13 : 3e F Etalee	2
VELESMES-ECHEVANNE	CA 70	70100	Blé tendre d'hiver	CHEVIGNON	11/10	Z21 : Debut tallage	12
VADANS	CA 70	70140	Blé tendre d'hiver	FRUCTIDOR	23/9	Z22 : Mi tallage	6
BONBOILLON	CA 70	70150	Blé tendre d'hiver	LG ABSALON	12/10	Z22 : Mi tallage	6
BOUGNON	EPLFPA VESOUL	70170	Orge d'hiver	Autre	11/10	Z21 : Debut tallage	0
PORT-SUR-SAONE	EPLFPA VESOUL	70170	Blé tendre d'hiver	Autre	10/10	Z13 : 3e F Etalee	0
FILAIN	TERRE COMTOISE	70230	Blé tendre d'hiver	LG ARMSTRONG	10/10	Z22 : Mi tallage	5
CHARCENNE	CA 70	70700	Orge d'hiver	KWS FARO	5/10	Z22 : Mi tallage	12
CUGNEY	CA 70	70700	Blé tendre d'hiver	CELEBRITY	6/10	Z21 : Debut tallage	20
MACON	CA 71	71000	Blé tendre d'hiver	RGT MONTECARLO	27/10	Z10 : Levée	0
SAINT-LOUP-DE-VARENNES	COOP BOURGOGNE DU SUD	71240	Orge d'hiver	ETINCEL	6/10	Z21 : Debut tallage	0
LAYS-SUR-LE-DOUBS	COOP BOURGOGNE DU SUD	71270	Blé tendre d'hiver	CALABRO	8/10	Z21 : Debut tallage	0
SIMARD	CA 71	71330	Blé tendre d'hiver	OREGRAIN	13/10	Z12 : 2e F Etalee	5
VERDUN-SUR-LE-DOUBS	COOP BOURGOGNE DU SUD	71350	Orge d'hiver	ETINCEL	10/10	Z13 : 3e F Etalee	0
BUXY	CA 71	71390	Blé tendre d'hiver	LG ABSALON	8/10	Z21 : Debut tallage	0
BUXY	CA 71	71390	Orge d'hiver	ETINCEL	6/10	Z21 : Debut tallage	0
SAINT-USUGE	COOP BOURGOGNE DU SUD	71500	Blé tendre d'hiver	APRILIO	7/10	Z21 : Debut tallage	0
GERGY	COOP BOURGOGNE DU SUD	71590	Blé tendre d'hiver	ARCACHON	11/10	Z21 : Debut tallage	0
GIVRY	COOP BOURGOGNE DU SUD	71640	Blé tendre d'hiver	LIPARI	10/10	Z21 : Debut tallage	0
FONTAINE-LA-GAILLARDE	CA 89	89100	Blé tendre d'hiver	Mélange	8/10	Z21 : Debut tallage	8
SALIGNY	CA 89	89100	Orge d'hiver	KWS FARO	7/10	Z21 : Debut tallage	0
LA CELLE-SAINT-CYR	YNOVAE	89116	Orge d'hiver	KWS FARO	5/10	Z21 : Debut tallage	0
SAINT-SEROTIN	CA 89	89140	Blé tendre d'hiver	Mélange	7/10	Z13 : 3e F Etalee	5
MIGENNES	YNOVAE	89400	Blé tendre d'hiver	COMPLICE	3/10	Z21 : Debut tallage	0
GY-L'EVEQUE	CA 89	89580	Blé tendre d'hiver	Mélange	3/10	Z13 : 3e F Etalee	1



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

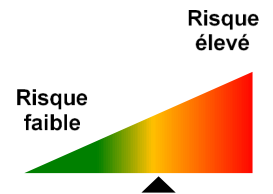
## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 11 du 08 11 2022

GY-L'EVEQUE	CA 89	89580	Orge d'hiver	KWS FARO	7/10	Z13 : 3e F Etalee	0
ANGEOT	CA 25-90	90150	Blé tendre d'hiver	KWS ULTIM	11/10	Z12 : 2e F Etalee	4
FONTAINE	CA 25-90	90150	Blé tendre d'hiver	COMPLICE	19/10	Z10 : Levée	1
LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT	CA 25-90	90360	Orge d'hiver	LG Caiman	6/10	Z13 : 3e F Etalee	6

Les infestations restent modestes. Risque actuellement faible à moyen. La douceur exceptionnelle augmente le niveau de risque. Restez vigilants. Surveillez les pucerons à partir du stade 1 feuille sur les variétés non tolérantes à la JNO.

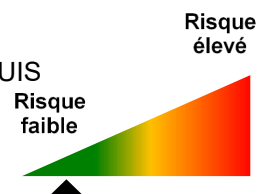


**Risque nul sur orges tolérantes à la JNO (liste non exhaustive).**

Escourgeons : AMISTAR, COCCINEL, HIRONDELLA, KWS BORRELLY, KWS EXQUIS  
KWS FEERIS, KWS FILANTE, KWS JAGUAR, KWS JOYAU, LG ZEBRA,

LG ZENIKA, LG ZODIAC, MARGAUX, PERROELLA, RAFAELA, SENSATION

ORGES 2 RANGS : IDILIC, LG CAIMAN, ORIONE, RGT SEGONTIA, SPAZIO...





Pucerons ailés et leur progéniture – photos Emeric COURBET CA70

Les pucerons ne sautent pas et ne s'envolent pas lorsque vous touchez les feuilles des céréales !



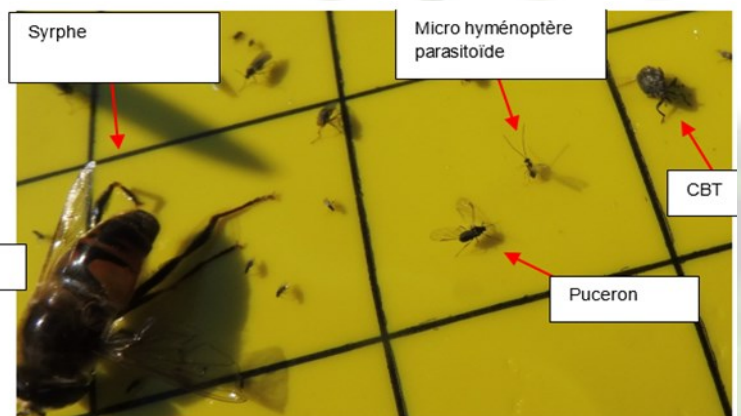
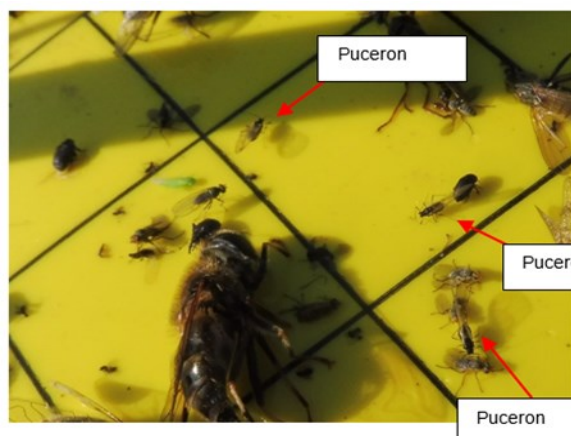
Puceron Sitobion avenae

Puceron Rhopalosiphum padi

Puceron Métopolophium



Les pièges englués sont une source d'information importante sur l'activité des insectes non nuisibles et nuisibles – Photo Emeric COURBET CA 70





**Autres insectes (Taupins Oscinies)**

On peut observer sur semis précoces quelques dégâts d'oscinies.

*La dernière feuille meurt rongée par un asticot – photos Emeric COURBET CA 70*



*Asticot d'oscinie – photos Emeric COURBET CA 70*





Les taupins sont observés fréquemment – *photos Emeric COURBET CA 70*



### Maladies

Avec les conditions météorologiques actuelles, on observe de la rouille brune sur blé, de l'oïdium et helminthosporiose sur orge.

L'hiver arrêtera leur développement !





# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 11 du 08 11 2022



Pour toute information sur l'état sanitaire de la betterave sucrière, retrouvez le BSV betteraves sur le site de la Chambre régionale d'agriculture, en cliquant [ici](#).

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDEV - AGRI SUD EST - AGRODIFFUSION - ALTERNATIVE - AMDIS - BOURGOGNE DU SUD - SAS BRESSON - CA 21 - CIA 25 90 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CHAYS - SARL COURTEJOIE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - FAIVRE SAS - FREDON - MOULIN JACQUOT - MINOTERIE GAY - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - SARL LEGUY - ETS RUZE - SEINE YONNE - SENOGRAIN - SEPAC - SOUFFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action **co-pilotée** par le **Ministère chargé de l'Agriculture** et le **Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

